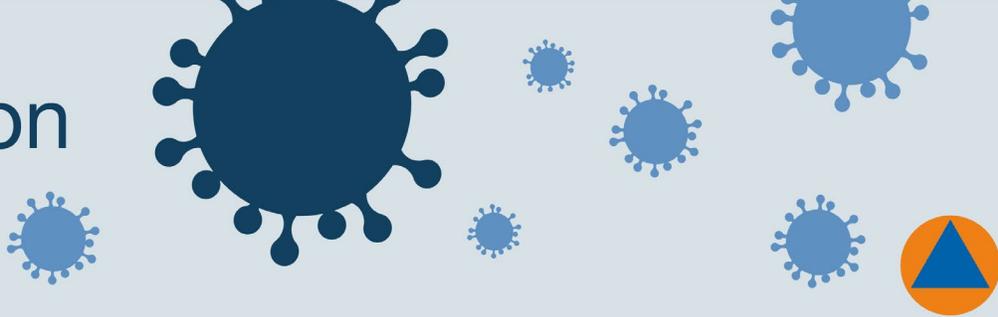


# Communication COVID-19



**DESTINATAIRES : Tous les médecins, les gestionnaires et les employés du CISSS de Chaudière-Appalaches**

**DATE : Le décembre 2020**

**OBJET : Mise à jour de la note du 27 octobre 2020 Gestion et évaluation des usagers qui ont eu la COVID-19 et qui nécessitent une consultation en ambulatoire, à l'urgence ou une admission en soins de courte durée (CH)**

---

Des précisions ont été apportées aux deux tableaux portant sur la gestion et l'évaluation des usagers ayant eu la COVID-19.

Vous trouverez ci-joint les documents mis à jour.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Dr<sup>e</sup> Sarah Masson-Roy  
Microbiologiste-infectiologue  
infections

Catherine Roy  
Chef de service en prévention et contrôle des

p. j. TAB\_Prise en charge d'un usager ayant eu un diagnostic antérieur de Covid-19 lors d'un rendez-vous (r-v) ambulatoire ou à l'urgence\_MAJ 2020-12-09

TAB\_Prise en charge d'un usager « rétabli », ayant eu un diagnostic antérieur de covid-19 lors d'une admission – réadmission en soins de courte durée (CH)\_MAJ 2020-12-09

*Contenu et diffusion approuvés par : Marco Bélanger*

## PRISE EN CHARGE D'UN USAGER AYANT EU UN DIAGNOSTIC ANTÉRIEUR DE COVID-19 LORS D'UN RENDEZ-VOUS (R-V) AMBULATOIRE OU À L'URGENCE

Situation de l'utilisateur		Prise en charge	
		RV URGENT ou prise en charge à l'urgence	R-V REPORTABLE
<b>Usager non rétabli</b>	<p><b>Maladie légère ou modérée</b> : ≤ 10 jours suivant le début des Sx (≤ 28 jours si immunosupprimé)</p> <p><b>Maladie sévère</b> : ≤ 21 jours suivant le début des Sx (≤ 28 jours si immunosupprimé)</p>	R-V en zone chaude	Reporter le R-V
<b>Usager rétabli</b> ayant fait une maladie légère ou modérée	<p><b>Plus de 10 jours après le début des Sx (ou de la date du test si a toujours été asymptomatique)</b></p> <p>Et</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du tableau clinique depuis 24 heures (excluant toux, anosmie et agueusie résiduelle)</li> </ul> <p>Et</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de fièvre depuis 48 heures (sans prise d'antipyrétique)*</li> </ul>	R-V en zone froide	R-V en zone froide
<b>Usager rétabli</b> ayant fait une maladie sévère (i. e. admis ou ayant été admis aux soins intensifs en lien avec la COVID-19)	<p><b>Plus de 21 jours après le début des Sx</b></p> <p>Et</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du tableau clinique depuis 24 heures (excluant toux, anosmie et agueusie résiduelle)</li> </ul> <p>Et</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de fièvre depuis 48 heures (sans prise d'antipyrétique) *</li> </ul>	R-V en zone froide	R-V en zone froide
<b>Usager rétabli et immunosupprimé</b>	<p><b>Plus de 21 jours et moins de 28 jours après le début des Sx</b></p> <p>Et</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du tableau clinique depuis 24 heures (excluant toux, anosmie et agueusie résiduelle)</li> </ul> <p>Et</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de fièvre depuis 48 heures (sans prise d'antipyrétique) *</li> </ul> <p>Et</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• N'ayant pas eu de PCR de contrôle</li> </ul>	<p>R-V en zone tiède</p> <p>Si cela a un impact sur la poursuite ou non d'un traitement eu (ex : hémato-onco) ou si admission envisagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Attendre le délai de 28 jours après le début des sx puis transférer en zone froide</li> </ul> <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser un PCR de contrôle <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si PCR positif : attendre le délai de 28 jours après le début des Sx puis transférer en zone froide</li> <li>• Si 2 PCR négatifs : (à 24 heures d'intervalle) : transférer en zone froide</li> </ul> </li> </ul>	
	<p><b>Plus de 28 jours après le début des Sx</b></p> <p>Et</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du tableau clinique depuis 24 heures (excluant toux, anosmie et agueusie résiduelle)</li> </ul> <p>Et</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de fièvre depuis 48 heures (sans prise d'antipyrétique) *</li> </ul> <p>Et</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• N'ayant pas eu de PCR de contrôle</li> </ul>	R-V en zone froide	R-V en zone froide

MAJ 2020-12-09

\*Si l'acétaminophène (ex.: Tylenol<sup>MD</sup>) est le seul antipyrétique utilisé, l'isolement peut tout de même être levé si le médecin traitant juge peu probable que l'utilisateur soit encore fébrile et s'il y a absence de tout nouveau symptôme aigu pouvant être en lien avec la COVID-19 (ex.: absence de nouveaux symptômes respiratoires, de nouvelle diminution de l'état général inexpliquée, de frissons ou de nouvelle anorexie au cours des 48 dernières heures).

## PRISE EN CHARGE D'UN USAGER « RÉTABLI », AYANT EU UN DIAGNOSTIC ANTÉRIEUR DE COVID-19 LORS D'UNE ADMISSION – RÉADMISSION EN SOINS DE COURTE DURÉE (CH)

Situation de l'usager « rétabli »	Prise en charge	
<p><b>Plus de 10 jours après le début des symptômes</b> (ou de la date du test si a toujours été asymptomatique)</p>	<p><b>Avec maladie légère ou modérée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Absence de fièvre depuis 48 heures * <b>ET</b></li> <li>➤ <b>Amélioration du tableau clinique</b> depuis 24 heures (excluant toux, anosmie ou agueusie résiduelles)</li> </ul>	Admettre en zone froide
<p><b>Plus de 21 jours après le début des symptômes</b></p>	<p><b>Avec maladie sévère</b> (Admis ou ayant été admis aux soins intensifs en lien avec la COVID-19)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Absence de fièvre depuis 48 heures* <b>ET</b></li> <li>➤ <b>Amélioration du tableau clinique</b> depuis 24 heures (excluant toux, anosmie ou agueusie résiduelles)</li> </ul>	Admettre en zone froide
<p><b>Plus de 21 jours et moins de 28 jours après le début des symptômes</b> (ou de la date du test si a toujours été asymptomatique)</p>	<p><b>Usager immunosupprimé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Absence de fièvre depuis 48 heures* <b>ET</b></li> <li>➤ <b>Amélioration du tableau clinique</b> depuis 24 heures (excluant toux, anosmie ou agueusie résiduelles)</li> <li>➤ N'ayant pas eu de PCR de contrôle</li> </ul>	<p>Admettre en zone tiède <b>et</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Attendre 28 jours après le début des symptômes, puis transférer en zone froide</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>OU</b></p> <p>Réaliser un PCR de contrôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Si PCR positif : attendre 28 jours après le début des symptômes, puis transférer en zone froide</li> <li>➤ Si 2 PCR négatifs (à 24 heures d'intervalle) : transférer en zone froide</li> </ul>
<p><b>Plus de 28 jours après le début des symptômes</b> (ou de la date du test si a toujours été asymptomatique)</p>	<p><b>Usager immunosupprimé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Absence de fièvre depuis 48 heures* <b>ET</b></li> <li>➤ <b>Amélioration du tableau clinique</b> depuis 24 heures (excluant toux, anosmie ou agueusie résiduelles)</li> <li>➤ N'ayant pas eu de PCR de contrôle</li> </ul>	Admettre en zone froide

MAJ 2020-12-09

\*Si l'acétaminophène (ex.: Tylenol<sup>MD</sup>) est le seul antipyrétique utilisé, l'isolement peut tout de même être levé si le médecin traitant juge peu probable que l'usager soit encore fébrile et s'il y a absence de tout nouveau symptôme aigu pouvant être en lien avec la COVID-19 (ex.: absence de nouveaux symptômes respiratoires, de nouvelle diminution de l'état général inexplicquée, de frissons ou de nouvelle anorexie au cours des 48 dernières heures).